

Diphacin 110

RODENTICIDE CONCENTRÉ EN POUDRE

Anticoagulant pour détruire les rongeurs
tue les rats et les souris
COMMERCIAL

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

GARANTIE:

Diphacinone0,1%

N° D'Homologation 11093
Loi Sur Les Produits Antiparasitaires
EPA Est. No. 61282-WI-1



**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES
ENFANTS**

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou léthal si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et de chaussures, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur muni d'un filtre antipoussières et antibrouillard de pulvérisation approuvé par le NIOSH, ainsi que des lunettes protectrices lors du transvasement et du mélange du concentré avec l'appât. Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux, les rincer avec de l'eau pendant 15 minutes.

En cas de contact avec la peau, laver au savon et à l'eau.

En cas d'ingestion, faire boire un ou deux verres d'eau au patient et provoquer le vomissement en touchant le fond de sa

gorge avec un doigt ou un objet à bout arrondi; répéter jusqu'à ce que le liquide vomi soit clair. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : La vitamine K1, sous forme d'injections intramusculaires ou sous-cutanées ou par ingestion orale, est suggérée comme traitement pour un empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée en établissant le temps de prothrombine prolongés (T.P.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance de T.P. indiquera s'il est nécessaire de répéter le traitement.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Tenir ce produit hors des lacs, des cours d'eau et des étangs.

MODE D'EMPLOI :

Ce produit peut être employé dans les habitations, les bâtiments agricoles, les établissements de restauration, les compartiments à grains (vides), les usines de transformation (de moulées et de produits alimentaires ou non alimentaires) et les aires d'entreposage (de moulées et de produits alimentaires ou non alimentaires).

RESTRICTIONS D'UTILISATION : L'appât **DOIT** être placé dans un point d'appât protégé ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage. **NE PAS** placer l'appât là où il risquerait de contaminer des aliments ou encore sur des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Pour une utilisation sécuritaire du produit, le point d'appât protégé doit présenter les caractéristiques suivantes :

- il doit être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (p. ex. métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants et les animaux non ciblés ne puissent le détruire;
- l'entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants et les animaux non ciblés soient incapables d'atteindre l'appât;
- la structure interne doit faire en sorte que l'appât n'en tombe pas si le point d'appât est secoué;

- le panneau d'accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et pouvoir être verrouillé (p. ex. au moyen d'une vis ou d'un cadenas);
- l'ensemble du dispositif doit pouvoir être fixé de façon sécuritaire (p. ex. en le clouant en place);
- il doit porter la mention « DANGER POISON ».

Item No.:
Net Contents:
UPC:
Format:
Label:

Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments :

Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire : Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutentionne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

ENTREPOSAGE : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

ÉLIMINATION :

Ne pas réutiliser les contenants vides. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Suivre les directives provinciales concernant le nettoyage du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide inutilisable. Se débarrasser du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage déversement.

ÉLIMINATION DES RONGEURS : Jeter les rongeurs morts avec les ordures ou les enterrer

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**Fabriqué Par:
HACCO, Inc.
110 Hopkins Drive
Randolph, WI 53956 U.S.A.
1-800-498-5743**

Code (NE.NT.) NT.RN.